

FICHE DE CRÉATION D'UN GROUPEMENT D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE

La création d'une entreprise en République de Guinée est soumise à l'accomplissement d'une formalité de création effectuée au niveau du Guichet unique de l'Agence de Promotion des Investissements Privés (APIP-Guinée)

✓ LES FORMALITÉS NÉCESSAIRES À LA CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ

- L'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM);
- L'acquisition du Numéro d'Identification Fiscale ;
- La publication en ligne sur le site internet d'APIP-Guinée (SyNERGUI);

✓ LES PIÈCES À FOURNIR

- Les Statuts de la société et le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive ;
- Une copie de la pièce d'identité ou de l'extrait d'acte de naissance du/des dirigeant(s) ;
- Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ou une déclaration sur l'honneur du/des dirigeant(s) ;
- Copies des numéros RCCM ou d'Agréments des membres du Groupement ;
- Un certificat de résidence du/des dirigeant(s) ;
- Une Attestation de libération du capital social ;
- Deux (2) photos d'identité récentes du/des dirigeant(s) ;

✓ LE COÛT DES FORMALITÉS

Formalités au Guichet en Sous Seing Privé	Coûts
Immatriculation au RCCM	100 000 GNF
Numéro d'Identification fiscale	100 000 GNF
Publication sur le site internet d'APIP-Guinée (SyNERGUI)	90 000 GNF
Frais administratifs	160 000 GNF
Coût Total	450 000 GNF

✓ AUTRES INFORMATIONS ET COÛTS

Formalités	Coûts
Timbre fiscal	2 000 GNF/Page
Droits d'enregistrements des statuts/PV	Gratuit
Inscriptions modificatives	400 000 GNF
Radiation	400 000 GNF